



Webinar « Le COVID-19 intensifie la crise laitière actuelle en Afrique de l'Ouest et en Europe » (29/05/2020)

Questions-Réponses

Faute de temps pour traiter toutes les questions des participants lors du webinar, nous avons établi une liste de questions-réponses avec l'aide des différents panélistes.

- **La politique du robinet permet d'arrêter les importations de lait en poudre lors des pics de production en Afrique de l'Ouest. Mais comment empêcher le stockage de lait en poudre importé avant la fermeture temporaire du marché ? Le lait en poudre se conserve plusieurs mois.**

La politique du robinet est un instrument connu dans les pays ouest-africains et déjà bien utilisé par certains. Sa faisabilité technique est bien maîtrisée. Elle implique une coopération avec les acteurs de la filière et une harmonisation entre politique sectorielle et politique commerciale. A titre d'exemple, le Sénégal a gelé les importations de pomme de terre durant 4 mois en février 2015 pour permettre aux producteurs locaux d'écouler leur production sans risque sur le prix.

- **Quelle est la répartition mondiale des exportations européennes de lait ?**

Vous pouvez retrouver tous ces chiffres dans le dossier de la campagne « N'exportons pas nos problèmes » : <https://www.nexportonspasnosproblemes.org/>.

- **Quel sera l'avenir des petits producteurs de lait péri-urbains dans l'offre de lait en ville, étant donné l'urbanisation galopante ?**

Sur le plan foncier, les petits producteurs seront repoussés loin des villes, réservées à l'habitation. Ils devront donc se relocaliser dans les zones rurales proches des villes. Cette situation perdure ainsi depuis plus de cinq décennies. L'impact sur les systèmes de production est faible car le type d'élevage prédominant demande peu d'investissements structurants (puits et autres). En ce qui concerne les revenus, le coût de production du litre de lait ne sera pas impacté car les postes de dépenses resteront inchangés.

Néanmoins les coûts d'acheminement du lait vers les unités de transformation vont augmenter et décourager les laiteries industrielles, qui pourraient voir dans la poudre de lait une alternative plus compétitive. L'accroissement des coûts de transaction augmenterait alors le prix du litre de lait pour le consommateur. Par conséquent, le lait local perdrait des parts de marché, ce qui pourrait influencer négativement les revenus des petits producteurs.



- Quel est le droit d'importation moyen du lait en poudre dans le monde, notamment en Chine ?

Le tarif douanier de chaque pays est disponible dans la base de données "Accès aux marchés" de l'UE: <https://madb.europa.eu/madb/atDutyOverviewPubli.htm?countries=KE&hscod=040210>.

Le lait en poudre correspond au code : 040210.

Voici quelques chiffres :

- Etats de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) : 5 %.
→ Les accords économiques de l'UE veulent passer de 5 à 0 %.
- Kenya : 60 % (ce chiffre est également cité par Oxfam).
- Chine : 40 % (GEN) et 10 % (NPF).¹

Les taux de la nation la plus favorisée (NPF) sont les taux normaux applicables à tous les pays, à moins qu'un taux général (GEN) ne soit appliqué. Les taux NPF sont généralement appliqués entre les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais peuvent également être utilisés entre les pays non-membres de l'OMC.

Note : Suite à la campagne « N'exportons pas nos problèmes », la Commission européenne a créé une ligne tarifaire spécifique pour la poudre de lait écrémé réengraissée en matières grasses végétales (MGV). Cette ligne tarifaire spécifique permet depuis le 1 janvier 2020 de connaître de manière précise et officielle l'état et l'évolution du commerce de ce produit à partir de l'Union européenne. Pour plus d'infos : <https://www.nexportonspasnosproblemes.org/victoires-pour-la-campagne/>

- **Est-ce que l'augmentation de la production et la baisse des exportations et de la consommation en Europe ont permis de remettre sur le tapis la question des quotas laitiers ?**

Aujourd'hui, il est plutôt question d'un instrument de gestion de crise. Le European Milk Board prône la mise en place du Programme de responsabilisation face au marché (PRM). Le PRM est un programme pour le secteur laitier européen destiné à être appliqué lorsque le marché du lait est menacé de déséquilibre. Alliant des instruments de surveillance du marché et d'intervention réactive, le programme permet l'identification de crises imminentes.

Un indice de marché est utilisé pour indiquer la stabilité du marché. Si l'indice est à 100 points, le marché est stable. S'il chute, un programme en 3 temps est activé pour réagir à cette instabilité. Lorsque l'indice chute de 15 % par exemple (phase 2), un programme de réduction volontaire de la production est activé. Les producteurs qui réduisent leur production reçoivent une prime par litre de lait non-produit, tandis que la production de ceux qui ne participent pas au programme est plafonnée.

Ce programme doit être activé à l'échelle de l'Union européenne et coordonné par la Commission européenne afin d'obtenir des effets positifs sur tout le territoire européen. Le programme a déjà fait

¹ GEN - Taux général : taux général des droits de douane

NPF - Nations les plus favorisées : taux de droit NP



ses preuves en 2016. Plus d'informations ici : <http://www.europeanmilkboard.org/fr/special-content/programme-de-responsabilisation-face-au-marche.html>.

Dans le contexte actuel de crise déclenchée par le Covid-19, des laiteries ont appelé leurs producteurs à réduire volontairement leur production. Au niveau politique, certains se montrent favorables à un programme de réduction des volumes. C'est le cas par exemple de la Ministre autrichienne de l'Agriculture, du Comité des Régions et de certains membres du Parlement européen. En toutes circonstances, il est primordial d'adapter l'offre à la demande. Cela passe par une régulation de la production.

- **Sur le plan de la santé, comment se situe un lait composé de poudre de lait et d'huile de palme ?**

SOS Faim vient se pencher sur la question. Pr. Yvan Larondelle (UCLouvain), bioingénieur spécialisé dans la qualité nutritionnelle des matières grasses alimentaires, a effectué une analyse chimique rigoureuse de succédanés de lait enrichis en matières grasses végétales (MGV) exportés en Afrique de l'Ouest. Vous trouverez les résultats de ces analyses ici : <https://www.sosfaim.be/vivalait-et-vitalait-cest-pas-du-lait/>.

- **Quels sont les montants d'aide à la filière lait régionale et quels sont les bailleurs qui la soutiennent ? Quel serait le montant d'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 ?**

On ne connaît pas le montant réel des investissements destinés au secteur laitier en Afrique de l'Ouest. Il n'existe pas de soutien financier pour les producteurs de lait. La majeure partie des investissements et autres subventions proviennent des bailleurs multilatéraux ou bilatéraux et d'autres institutions financières internationales : la Banque Mondiale, l'Union Européenne et l'Agence française de développement.

De nombreux producteurs de lait (élevage extensif) en Afrique de l'Ouest, dont le coût de production est de 100-200 FCFA/litre, sont réticents à céder leur lait à des mini-laiteries à environ 350 FCFA/litre. En effet, la demande sur les marchés locaux peut leur rapporter jusqu'à 400-500 FCFA/litre, voire plus (mais seulement pour de petits volumes). Dans un tel cas, le prix du lait à la ferme, qui ne se justifie pas par le coût de production, mais plutôt par une pénurie d'offre par rapport à la demande, n'est-il pas un frein au développement des filières locales ?

La production locale en Afrique de l'Ouest est saisonnière. Le lait est disponible après les mises bas, qui arrivent en saison de pluies. Les pics de lactation arrivent donc vers la fin de l'hivernage (très bonne disponibilité en pâturages et en eau), puis la courbe diminue à mesure que la qualité et la quantité du pâturage disponible diminuent. Lors du pic de lactation, l'offre est abondante et la demande est faible. L'accès du producteur au marché est donc faible. En saison sèche, l'offre diminue et la demande est importante, tant au niveau des mini-laiteries que des consommateurs. Dans cette situation, le producteur divise sa production en deux : une partie vendue aux minilaiteries (à 300-350 FCFA), et une seconde partie en vente directe aux consommateurs (à plus de 500 CFA).



Naturellement, cela a un impact sur les mini-laiteries qui peinent à mobiliser du lait mais cela bénéficie aux producteurs. A titre d'exemple, dans la région de Hamdallaye au Niger, 60 % du lait est vendu au centre de collecte et 40 % est vendu directement aux consommateurs. Seule une concertation autour du prix permettrait de venir à bout des ventes directes aux consommateurs.

- **Quelle stratégie la CEDEAO va-t-elle adopter pour permettre aux petits producteurs de continuer à vivre pendant les trois ans de moratoire ?**

Il n'existe aucun plan d'aide aux petits producteurs de lait pour trois prochaines années, en dehors des projets et programmes qui sont mis en œuvre. Il n'y a donc pas d'aide spécifique destinée aux éleveurs, encore moins aux propriétaires et gérants de mini-laiteries. Il faut rappeler que si on note une volonté politique en faveur de la promotion du lait local, il manque encore un fort engagement de la part des pouvoirs publics. Le volume des investissements et autres allocations budgétaires pour le lait local représente moins de 10 % des investissements consacrés au secteur agricole.

- **Pour les entreprises (industries) laitières dans les villes (par exemple, Niamey et Bamako), dans quelle mesure est-il possible de lier leur autorisation d'importation de poudre le lait à une obligation de s'approvisionner en lait local ou d'investir dans la filière lait local?**

A l'heure actuelle, deux types d'industries laitières partagent le paysage laitier dans les pays sahéliens: les anciennes industries laitières étatiques privatisées et les industries laitières mises en place de A à Z sous initiative propre et privée. Les premières ont accepté dans le cahier des charges de collecter le lait local. L'Etat doit simplement faire le suivi des engagements pris. C'est pourquoi SOLANI au Niger s'est engagé à accroître son volume de lait collecté à 30 %. Pour les secondes laiteries, l'Etat peut mettre en place des mesures incitatives telles que des mesures fiscales.